



Retrogradation chef d'équipe

Par **Nicos83**, le **30/10/2015** à **18:38**

Bonjours je suis chef d'équipe au seins d'une entreprise dans laquelle un ancien ouvrier qui a travailler 7 ans et actuellement en procédure pour le cas suivant: ils lui demande une revalorisation de son salaire car pendant c'est 7 ans l'employeur lui demander des responsabilités d'un chef d'équipe et c'est là d'où viens le litige que j'ai actuellement avec mon employeur c'est qu'il m'a rétrograder au poste de compagnon pour que quand mon employeur va passer devant le tribunal pour le litige de l'ancien ouvrier, il va présenter toutes les fiches de payes des ouvriers pour prouver qu'il n'y a pas de chef d'équipe alors que moi je le suis donc pour finir ma question est ce qu'il a le droit de le faire et qu'elle procédure dois-je entamé merci d'avance pour vos réponses

Par **P.M.**, le **30/10/2015** à **21:40**

Bonjour,

Il s'agit d'une modification essentielle du contrat de travail que vous pouvez refuser et contester...

En plus, le fait qu'il n'y aurait pas de chef d'équipe au sein de l'entreprise ne prouve rien au contraire dans le conflit qui oppose l'employeur à ce salarié...